

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 11 mai 2011**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant - M. Mario Gagné, représentant - M. Guy Richard, représentant
Deschailons sur St-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Ste-Cécile de Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Ste-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Ste-Marie de Blandford	- Mme Ginette Deshaies, mairesse
Ste-Sophie de Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
St-Pierre les Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
St-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 10.1 Résolution Amqui
- 10.2 Résolution FQM
- 10.3 Annuaire téléphonique
- 10.4 Locaux MRC

**RÉSOLUTION # 2011-05-104
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
5. **INTERVENANTS**
 - 5.1 **CLD**
 - 5.1.1 Pacte rural
 - 5.2 **Politique culturelle – Monique Manseau**
 - 5.2.1 Refonte du 2e plan d'actions culturelles
 - 5.2.2 Mise en place d'actions
6. **FINANCES**
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 État du budget
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Engagement du directeur général
 - 7.1.1 Titre et conditions
 - 7.1.2 Autorisations de signature
 - 7.2 Correspondance
 - 7.3 Politique de gestion contractuelle
8. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 8.1 Avis d'opportunité
 - 8.1.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1277
 - 8.1.2 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1292

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 8.2 Avis de motion
 - 8.2.1 RCI - épandage des boues industrielles et municipales
 - 8.2.2 Schéma d'aménagement – modification - zones à risques de mouvement de terrain
- 8.3 Modification à la politique du FSTD
- 8.4 CPTAQ
 - 8.4.1 Avis de conformité et recommandation - Sainte-Françoise
 - 8.4.2 Avis de conformité et recommandation – Ville de Bécancour
- 8.5 Géomatique – entente avec l'Agence de géomatique
- 8.6 Transport collectif
- 9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Tourbière à Sainte-Marie-de-Blandford
 - 9.1.1 Panneaux d'interprétation – soumission
 - 9.2 Invitations / colloques
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 Résolution Amqui
 - 10.2 Résolution FQM
 - 10.3 Annuaire téléphonique
 - 10.4 Locaux MRC
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2011-05-105
adoption du procès-verbal – séance du 13 avril 2011**

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2011 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

5.1 CLD

5.1.1 Pacte rural

M. Jean-Louis Belisle soumet les projets présentés en commission d'aménagement le 9 mai dernier.

**RÉSOLUTION #2011-05-106
pacte rural 2007-2014
acceptation de dossier**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 9 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet suivant :

Projet	Année		Montant	Enveloppe	Coût total du projet
	civile	MAMROT			
Amélioration des infrastructures de loisirs et achat d'équipements <i>Loisirs Jenlumiri inc.</i>	2011	2011/12	35 000 \$	locale	51 600 \$

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION #2011-05-107
pacte rural 2007-2014
acceptation de dossier**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 9 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet suivant :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Projet	Année		Montant	Enveloppe	Coût total du projet
	civile	MAMROT			
Football niveau secondaire – achat d'équipements <i>commission scolaire de la Riveraine</i>	2011	2011/12	27 122 \$	régionale	38 622 \$

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2011-05-108
politique nationale de la ruralité 2007-2014
bilan de mi-parcours**

CONSIDÉRANT le questionnaire soumis par la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) relativement à la satisfaction du monde municipal à l'égard du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le rapport produit par le CLD, présenté et bonifié en commission d'aménagement du 9 mai dernier;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le dépôt du document *Bilan de mi-parcours de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014*.

ADOPTÉE

Mme Diane Daviault présente par la suite le tableau récapitulatif des engagements et soldes pour l'année 2011/2012, tant pour l'enveloppe municipale (460 415 \$ / 375 620 \$) que régionale (958 986 \$ / 295 367 \$).

5.2 Politique culturelle – Monique Manseau

5.2.1 Refonte du 2^e plan d'actions culturelles

Mme Monique Manseau présente les modifications/bonifications à apporter au plan d'action culturel triennal 2010-2012.

Judis en chanson : M. Simon Brunelle demande à ce que les informations relatives aux artistes prévus sur le territoire de la MRC soient transmises le plus rapidement possible aux municipalités pour que ces dernières puissent en faire la promotion via leur journal local.

Entente culturelle : à suivre puisque la personne en charge au ministère a quitté.

Calendrier de la MRC : les démarches se poursuivent pour produire celui-ci à « l'interne » pour diminuer les coûts de production et de distribution.

Bibliothèques animées : cette activité est très appréciée et les activités présentées par l'une ou l'autre des municipalités sont ouvertes à l'ensemble du territoire. Certaines exigent une réservation pour respecter le nombre de places disponibles.

Sauvegarde et banque de documents : lors de la réalisation du calendrier 2011, on a constaté que les photos anciennes étaient rares et/ou mal conservées. Il serait opportun de constituer une banque de photos. On suggère d'en aviser les journaux locaux afin d'obtenir le plus de documents possibles. M. Jean-louis Belisle mentionne que l'achat d'un numériseur et d'un ordinateur portable sera requis pour constituer la banque.

Connaissance du patrimoine bâti du territoire – conservation des arbres : des arbres centenaires en santé sont souvent abattus pour des raisons autres que la sécurité. On en profite pour inventorier les différentes activités en relation avec la *Journée de l'arbre*. À Sainte-Gertrude, la journée aura pour thème « la forêt qui quérît » en référence aux plantes médicinales. De 5 000 à 6 000 arbres y sont distribués à chaque année. À St-Pierre les Becquets, l'activité aura lieu à la caserne incendie. À Fortierville, il y aura distribution d'arbres ainsi que de barils pour la récupération d'eau de pluie.

Conscientisation sur la valeur des documents municipaux, paroissiaux, d'entreprises et privés : M. Christian Baril suggère que les intervenants se déplacent dans les presbytères et/ou bureaux municipaux pour donner l'information. Il doute que des conférences sur le sujet attirent beaucoup.

Favoriser la connaissance de l'histoire de la MRC et sa transmission : (réalisation de panneaux). On fait remarquer que les MRC de Lotbinière et l'Érable ont conçu de tels panneaux et que ces derniers sont très remarquables.

La Grande Tournée Automnale : les négociations sont en cours avec les artistes locaux pour les spectacles. Ces derniers peuvent avoir lieu autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, selon la température.

**RÉSOLUTION # 2011-05-109
politique culturelle**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

refonte du 2^e plan d'actions culturelles

CONSIDÉRANT la présentation, par l'agente culturelle, des ajustements à apporter au plan d'actions culturelles ;

CONSIDÉRANT les explications reçues ;

CONSIDÉRANT que le budget global demeure le même ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les modifications proposées au plan d'actions culturelles.

ADOPTÉE

5.2.2 Mise en place d'actions

**RÉSOLUTION # 2005-05-110
plan d'actions culturelles
autorisation de soumissions**

CONSIDÉRANT que le plan d'actions culturelles suggère l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un numériseur ;

CONSIDÉRANT que ce montant est prévu au plan d'actions culturelles ainsi qu'aux prévisions budgétaires 2011 ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser Mme Monique Manseau à entreprendre les démarches (demande de prix) pour l'acquisition des équipements requis.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 14 avril au 11 mai 2011, sont de 171 990 \$ (entente 911, v/t 2011, factures diverses, gestion volet II, loyer poste SQ, subvention de fonctionnement, vente de bois).

Les déboursés pour la même période sont de 209 190 \$ (rémunération, déplacements, DAS, contributions aux organismes, colloques, embauche DG, renouvellement de licences informatiques, entretien réseau fibre optique, plan territorial, fournitures de bureau, messagerie, inspection climatisation poste SQ, v/t 2011, entente 911, réparation génératrice poste SQ, location salle, projet tourbières, entretien équipements, location équipements, aliments, conciergerie poste SQ, sauvegarde informatique, capital et intérêts construction poste SQ, téléphone, internet, électricité lots intra, FSTD, programmes de rénovation, pacte rural).

6.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2011-05-111
acceptation des comptes à payer au 11 mai 2011**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2011;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 11 mai 2011, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Ass. géomatique municipale	colloque – S. Laroche	210,76	210,76
Ville de Bécancour	puisard – poste SQ	341,78	341,78
CS la Riveraine	v/t 2011	798,20	798,20
Manseau	v/t 2011	6 314,25	6 314,25
FQM	assemblée des MRC	250,64	250,64
Ass. DG de MRC	cotisation 2011 – A. Roy	494,39	494,39
Toshiba	entretien photocopieur	616,45	616,45
Courrier Sud	30 anniversaire – Fondation	437,47	437,47

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
MRC de l'Érable	transport – cours d'eau ingénieur forestier – 1 de 3	43,65 8 714,31	8 757,96
Lajoie, Beaudoin, Héon	plainte G. Brousseau	774,69	774,69
Alarmes Fortierville	surveillance système alarme	179,11	179,11
SOPFEU	cotisation	92,96	92,96
Groupe Ultima	assurances camions	3 780,00	3 780,00
Cliptel	filtrage courriels – avril	62,94	62,94
Concordia	embauche DG	4 102,07	4 102,07
Société d'Agriculture	exposition agricole 2011	4 000,00	4 000,00
Pétroles Deshaies	diésel génératrice – poste SQ	262,44	262,44
Groupe CLR	entente 911	1 677,49	1 677,49
Extermination Pelletier	traitement araignées – SQ	281,39	281,39
Fondations Lacs et Rivières	colloques – bandes riveraines	95,00	95,00
CDACQ	entente PDZA – mars 2011 entente PDZA – avril 2011	1 051,38 1 051,38	2 102,76
Produits Sany	produits d'entretien – SQ	82,54	82,54
UQAM	entente – eaux souterraines	1 872,98	1 872,98
Lauzière & Dupont	cartes Cool Taxi	300,00	300,00
CLD	FSTD – tournée automnale	8 250,00	8 250,00
Manseau	pacte rural – plan d'action bassin rivière Bécancour	4 431,75	4 431,75
Transport collectif	pacte rural 2011 cotisation MRC 2011	10 000,00 10 000,00	20 000,00
Claude Lemarier	déneigement – SQ (9 de 9) cautionnement	996,84 1 050,00	2 046,84
TOTAL			72 616,86 \$

ADOPTÉE

6.3 État du budget

Non disponible.

7. ADMINISTRATION

7.1 Engagement du directeur général

7.1.1 Titre et conditions

**RÉSOLUTION # 2011-05-112
embauche d'un directeur général**

CONSIDÉRANT le concours pour l'embauche d'un directeur général pour la MRC et le CLD ;

CONSIDÉRANT que Monsieur André Roy a complété avec succès toutes les étapes de sélection ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roy a accepté les conditions monétaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de ressources humaines ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur André Roy soit nommé directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bécancour.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Monsieur Roy agisse aussi à titre de directeur général du CLD de la MRC de Bécancour inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un contrat renouvelable, prenant fin le 31 décembre 2013, soit signé entre la MRC et Monsieur Roy.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de Monsieur Roy, en plus des avantages normalement consentis soit : 80 000 \$ (2011), 85 000 \$ (2012), 85 000 \$ plus un pourcentage établi suite à évaluation (2013).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'entrée en fonction de Monsieur Roy soit fixée au 9 mai 2011.

ADOPTÉE

7.1.2 Autorisations de signature

**RÉSOLUTION # 2011-05-113
André Roy**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

autorisations de signature des effets bancaires

CONSIDÉRANT l'embauche de M. André Roy à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bécancour ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. André Roy soit autorisé à signer tout effet bancaire **en lieu et place de M. Laval Dubois** et ce, tant pour la MRC de Bécancour (caisse populaire de Gentilly : folios 6533, 60399) que pour le service incendie (caisse populaire de Lévrard : folio 30019).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les autres signataires demeurent.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que M. Roy hérite de tous pouvoirs et responsabilités dévolus par le *Code municipal*, et ce à compter du 9 mai 2011.

ADOPTÉE

7.2 Correspondance

7.3 Politique de gestion contractuelle

**RÉSOLUTION # 2011-05-114
politique de gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code Municipal*, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle applicable à tout contrat, y compris un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 du premier alinéa 935 ou à l'article 938.0.2 ;

CONSIDÉRANT que la politique de gestion contractuelle présentée vise à assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de Bécancour* telle que présentée.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Avis d'opportunité

8.1.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1277

**RÉSOLUTION # 2011-05-115
avis d'opportunité à Ville de Bécancour
règlement d'emprunt no.1277**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour demande à la MRC un avis d'opportunité pour le règlement no.1277 intitulé *Règlement concernant la construction des services municipaux sur un tronçon de la rue des Muguets, un tronçon de l'avenue des Capucines, un tronçon de l'avenue des Hostas, un tronçon de la rue des Lupins, un tronçon de l'avenue des Hémérocailles et un tronçon de la rue des Immortelles, et l'emprunt d'une somme de 2 900 000 \$ pour en acquitter les coûts ;*

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 46 et de l'article 69 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut examiner l'opportunité des travaux eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé contient des orientations relatives à la consolidation des périmètres d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction des services municipaux à l'intérieur des périmètres d'urbanisation contribuent à cette consolidation ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'accorder un avis d'opportunité favorable au règlement no.1277 intitulé *Règlement concernant la construction des services municipaux sur un tronçon de la rue des Muguets, un tronçon de l'avenue des Capucines, un tronçon de l'avenue des Hostas, un tronçon de la rue des Lupins, un tronçon de l'avenue des Hémérocailles et un tronçon de la rue des Immortelles, et l'emprunt d'une somme de 2 900 000 \$ pour en acquitter les coûts.*

ADOPTÉE

8.1.2 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1292

**RÉSOLUTION # 2011-05-116
avis d'opportunité à Ville de Bécancour
règlement d'emprunt no.1292**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour demande à la MRC un avis d'opportunité pour le règlement no.1292 intitulé *Règlement concernant le remplacement de la conduite d'eau potable sur les rues Trahan et Sicard, et la construction d'une conduite de refoulement d'eaux usées, sur le boulevard Bécancour et les rues Trahan et Sicard, dans le secteur Saint-Grégoire, et l'emprunt d'une somme de 1 475 000 \$ pour en acquitter les coûts ;*

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 46 et de l'article 69 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut examiner l'opportunité des travaux eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé contient des orientations relatives à la consolidation des périmètres d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction des services municipaux à l'intérieur des périmètres d'urbanisation contribuent à cette consolidation ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'accorder un avis d'opportunité favorable au règlement no.1292 intitulé *Règlement concernant le remplacement de la conduite d'eau potable sur les rues Trahan et Sicard, et la construction d'une conduite de refoulement d'eaux usées, sur le boulevard Bécancour et les rues Trahan et Sicard, dans le secteur Saint-Grégoire, et l'emprunt d'une somme de 1 475 000 \$ pour en acquitter les coûts.*

ADOPTÉE

8.2 Avis de motion

8.2.1 RCI - épandage des boues industrielles et municipales

**AVIS DE MOTION
modification au règlement de contrôle intérimaire**

M. Mario Lyonnais donne avis qu'un projet de règlement sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour modifier le règlement de contrôle intérimaire en regard de l'épandage des boues industrielles et municipales.

8.2.2 Schéma d'aménagement – modification - zones à risques de mouvement de terrain

**AVIS DE MOTION
modification au schéma d'aménagement**

M. Guy Richard donne avis qu'un projet de règlement sera présenté, lors d'une prochaine séance pour modifier le schéma d'aménagement et de développement en regard des zones à risque de mouvement de terrain, afin d'utiliser le cadre normatif et la cartographie produits par le ministère de la Sécurité publique.

8.3 Modification à la politique du FSTD

**RÉSOLUTION # 2011-05-117
fonds de soutien aux territoires en difficulté
modifications et/ou précisions apportées à la politique**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour a adopté une politique relative au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT que, suite à la séance du comité aviseur du 18 mars dernier, des modifications et/ou précisions sont à y apporter;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la politique relative au Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit modifiée comme suit :

Item	Modification
Désignation du responsable du fonds	Le conseil des maires nomme le responsable du fonds par voie de résolution.
Analyse des projets	Un comité technique d'évaluation des projets sera formé du responsable du fonds ainsi que d'une personne de la MRC et d'une personne du CLD nommés par voie de résolution du conseil des maires.
Projet/Activités admissibles	ajout : Une seule demande par projet est admissible.
Acceptation du projet	ajout : Le protocole d'entente est signé par le directeur général de la MRC.
	ajout : Les travaux visés par la demande d'aide financière devront débuter dans les six(6) mois suivant la signature du protocole d'entente.
Taux maximal d'aide financière	Enfin, un montant maximum de 30 000 \$ pourra être accordé dans le cadre d'une demande de projet, sauf pour ceux présentés dans le cadre de l'enveloppe dédiée des municipalités dévitalisées où un montant maximum de 50 000 \$ pourra être accordé.
ajout : Versement de l'aide financière	ajout : La MRC versera l'aide financière accordée seulement lors du dépôt des preuves de versement des autres partenaires financiers.
Dépenses non admissibles	Les projets relatifs aux infrastructures municipales ne sont pas admissibles dans le cadre de ce fonds sauf s'ils sont faits dans le cadre de l'enveloppe dédiée des municipalités dévitalisés. Les dépenses inhérentes au fonctionnement régulier d'une municipalité ne sont pas admissibles dans le cadre de ce fonds.

ADOPTÉE

8.4 CPTAQ

8.4.1 Avis de conformité et recommandation - Sainte-Françoise

**RÉSOLUTION # 2011-05-118
avis de conformité à la municipalité de Sainte-Françoise
demande d'exclusion modifiée à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise demande à la MRC un appui relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole des lots 723-165-P, 723-166-P et 723-167P aux fins d'agrandissement de son périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a modifié sa demande à la CPTAQ de manière à y inclure un secteur, adjacent au secteur visé initialement, d'une superficie de 1,15 ha ayant fait l'objet d'une autorisation de la Commission en 1991 (dossier 178531) ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* la municipalité doit requérir l'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs relatifs aux périmètres d'urbanisation définis à l'article 2.4.1 du schéma d'aménagement et de développement sont à l'effet de consolider les différents périmètres en intégrant l'ensemble du tissu urbain à l'intérieur de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucune disposition du document complémentaire;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que la demande d'exclusion modifiée de la zone agricole des lots 723-165-P, 723-166-P et 723-167P aux fins d'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité et adressée à la commission de protection du territoire agricole est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2011-05-119
appui à la municipalité de Sainte-Françoise
demande d'exclusion modifiée à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise demande à la MRC un appui relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole des lots 723-165-P, 723-166-P et 723-167P aux fins d'agrandissement de son périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a modifié sa demande à la CPTAQ de manière à y inclure un secteur, adjacent au secteur visé initialement, d'une superficie de 1,15 ha ayant fait l'objet d'une autorisation de la Commission en 1991 (dossier 178531)

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* la municipalité doit requérir une recommandation favorable de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation doit être motivée en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE le sol de la parcelle de terrain visé par la demande est de classe 4 ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation sont bonnes, mais néanmoins limitée en raison du couvert forestier avoisinant et en vertu du règlement sur les exploitations agricoles, applicable dans la municipalité interdisant la mise en culture de nouvelles terres;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la parcelle visée par la demande n'entraînerait ainsi aucune contrainte supplémentaire en terme de distances séparatrices étant donné l'éloignement des bâtiments d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions règlementaires, conformes au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, sont également prévues à la nouvelle réglementation de zonage de la municipalité afin de réduire les impacts d'éventuelles modifications des limites du périmètre d'urbanisation sur les entreprises agricoles avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE le plan-projet de lotissement produit par la municipalité définit un tracé des lots visant à ce que les normes de distances aux puits (30 m) qui n'entraîne pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles pratiquées sur les lots contigus au secteur visé par la demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT QUE la partie visée par la demande apparaît comme un site de moindre impact pour l'agriculture (par rapport à la partie sud du village) et urbanistiquement mieux conçu (par rapport à la partie nord-ouest) ;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion de cette partie de lot visée par la demande ne viendrait pas nuire à l'homogénéité agricole à l'échelle de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les effets sur la préservation de ces deux ressources eau et sol, en raison de l'ampleur du développement résidentiel visé, sont donc très faibles ;

CONSIDÉRANT QUE le plan-projet de lotissement projeté par le conseil municipal vise une forme plus compacte, aux contours mieux définis et droits, de manière précisément à limiter les impacts sur la structure foncière des exploitations agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la demande visant l'exclusion d'une partie de lot de la zone agricole à des fins résidentielles a pour objectif d'offrir une possibilité d'implantation résidentielle dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE il apparaît indispensable au maintien de la vitalité locale de disposer d'une base territoriale pour un développement résidentiel capable d'attirer et de maintenir la population dans la municipalité, condition à son tour essentielle au maintien des services de proximité et à la santé fiscale et financière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'appuyer la demande modifiée d'exclusion de la zone agricole des lots 723-165-P, 723-166-P et 723-167P aux fins d'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité et adressée à la commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉE

8.4.2 Avis de conformité et recommandation – Ville de Bécancour

**RÉSOLUTION # 2011-05-120
avis de conformité à la Ville de Bécancour
demande d'autorisation à la CPTAQ – dossier # 400108**

CONSIDÉRANT QUE la commission de protection du territoire agricole demande à la MRC un avis sur une demande d'autorisation produite par la ville de Bécancour relativement à l'enfouissement d'une conduite d'aqueduc en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* la municipalité doit requérir l'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucune disposition du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que la demande d'autorisation produite par la ville de Bécancour à la commission de protection du territoire agricole relativement à l'enfouissement d'une conduite d'aqueduc est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2011-05-121
recommandation à la Ville de Bécancour
demande d'autorisation à la CPTAQ – dossier # 400108**

CONSIDÉRANT QUE la commission de protection du territoire agricole demande à la MRC un avis sur une demande d'autorisation produite par la ville de Bécancour relativement à l'enfouissement d'une conduite d'aqueduc en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* la municipalité doit requérir une recommandation favorable de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation doit être motivée en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande n'entraînerait ainsi aucune contrainte supplémentaire en terme de distances séparatrices ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande ne peut être réalisé à un autre endroit sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande n'aurait aucune conséquence significative sur l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande n'aurait aucun impact significatif pour les ressources eau et sol disponible pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé n'aurait aucun impact sur les superficies des propriétés foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande est un service d'utilité publique essentiel pour les citoyens de la ville de Bécancour;

EN CONSÉQUENCE,

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'appuyer la demande d'autorisation aux fins d'enfouissement d'une conduite d'aqueduc de la ville de Bécancour et adressée à la commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉE

8.5 Géomatique – entente avec l'Agence de géomatique

**RÉSOLUTION # 2011-05-122
modèle numérique de surface
entente avec l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec**

CONSIDÉRANT que l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec rend disponible, à l'ensemble des MRC de son territoire, un modèle numérique de surface (format .asc) incluant la donnée numérique de l'occupation du territoire et la donnée numérique des pentes;

CONSIDÉRANT que ce modèle peut s'avérer utile, notamment pour la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'entente ne comporte aucune clause monétaire et n'implique financièrement d'aucune façon la MRC;

SUR PROPOSITION de Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le directeur général à signer l'entente avec l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec pour un modèle numérique de surface.

ADOPTÉE

8.6 Transport collectif

**RÉSOLUTION # 2011-05-123
ministère des Transports
demande de financement pour le transport collectif**

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC de Bécancour pour l'année financière 2011 s'élève au montant de 25 500 \$ ceci dans le but de soutenir les initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT que l'apport des membres s'élevant à 4 425 \$ pour l'année financière 2010, est conforme aux états financiers vérifiés par la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c. comptables agréés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec, de par son programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural, doublera les montants versés par la MRC et le milieu, soit une aide de 59 850 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MAIRES PRÉSENTS que le conseil des maires dépose au ministère des Transports du Québec sa demande de financement 2011 pour *Transport Collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska*.

ADOPTÉE

9. GÉNÉRAL

9.1 Tourbière à Sainte-Marie-de-Blandford

9.1.1 Panneaux d'interprétation – soumission

**RÉSOLUTION # 2011-05-124
tourbière de Sainte-Marie-de-Blandford
production des panneaux d'interprétation**

CONSIDÉRANT le projet de panneaux d'interprétation sur le site de la tourbière de Sainte-Marie-de-Blandford;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes du territoire ont déposé des offres conformes, soit :

Entreprise	Soumission
Lettreurs Nord-Sud	425 \$ + 50 \$/heure (prévision de 10 heures)
D Communication graphique	2 300 \$

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires retient Lettreurs Nord-Sud au montant de 425 \$ plus 50 \$/heure pour la production des panneaux d'interprétation de la tourbière de Sainte-Marie-de-Blandford.

ADOPTÉE

9.2 Invitations / colloques

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Résolution Amqui

Mme Ginette Deshaies demande si les municipalités ont appuyé la résolution transmise par la MRC d'Amqui. M. Guy St-Pierre ajoute que la demande vise la formation d'un comité avec la FQM et l'UMQ pour mener à bien l'exercice sur la décentralisation.

M. Maurice Richard mentionne que le sujet a été abordé, lors du dernier congrès de l'UMQ mais n'a pas été retenu. M. Guy St-Pierre ajoute qu'il existe déjà la Table Québec/Municipalités où ce sujet est traité.

10.2 Résolution FQM et UMQ

M. Normand Gagnon mentionne qu'il voit mal que les élus doivent déboursier pour une formation exigée par le gouvernement. M. Guy St-Pierre ajoute que les unions doivent élaborer des sessions de formation, qu'elles doivent donc engager des coûts. Ces derniers, plutôt que facturés aux élus, devraient être facturés au gouvernement. M. Maurice Richard ajoute aussi que le nouvel élu doit suivre la formation dans les 6 mois de son élection.

**RÉSOLUTION # 2011-05-125
demande d'appui à la FQM et à l'UMQ
formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

CONSIDÉRANT que le gouvernement a rendu obligatoire, pour tous les élus municipaux, la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que cette obligation engendre des coûts pour les deux associations municipales mandatées pour dispenser cette formation;

CONSIDÉRANT que ces coûts sont par la suite facturés aux élus;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire d'assumer les coûts relatifs à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale puisque c'est son exigence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente soit transmise à :

- Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région Centre-du-Québec;
- Madame Sylvie Roy, députée du comté de Lotbinière;
- Monsieur Jean-Martin Aussant, député du comté de Nicolet-Yamaska;
- Fédération québécoise des municipalités;
- Union des municipalités du Québec;
- municipalités de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

10.3 Annuaire téléphonique

**RÉSOLUTION # 2011-05-126
annuaire téléphonique**

CONSIDÉRANT que Groupe Pages Jaunes a modifié la présentation des inscriptions aux pages blanches du bottin téléphonique Mauricie 2011-2012;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans un souci de respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour est consciente que l'utilisation du bottin papier est en voie de disparition en raison de l'utilisation croissante d'internet;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs réguliers du bottin papier sont en majorité des personnes âgées qui n'utilisent pas internet;

CONSIDÉRANT qu'il est plus difficile pour eux de s'y retrouver dans la nouvelle présentation du bottin;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander à Groupe Pages Jaunes de reprendre la présentation habituelle pour les prochaines éditions de son bottin téléphonique.

ADOPTÉE

10.4 Locaux MRC

**RÉSOLUTION # 2011-05-127
locaux de la MRC
formation d'un comité de localisation**

CONSIDÉRANT que le bail liant la MRC et Construction JEL Bergeron vient à terme en août 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vérifier les avenues possibles (construction, location) pour les locaux administratifs de la MRC ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Messieurs Maurice Richard, Jean-Louis Belisle, Maurice Grimard et Guy Richard soient nommés à ce comité.

ADOPTÉE

10.5 Félicitations

M. Normand Gagnon tient à féliciter M. Maurice Richard qui a reçu la médaille « Vigilance et Loyauté ». Cette médaille constitue la plus haute distinction de la Sûreté du Québec et souligne les gestes et les réalisations qui contribuent au respect et à la promotion des valeurs de la Sûreté du Québec, soit le service, le professionnalisme, le respect et l'intégrité.

Il tient aussi à remercier les membres du comité de négociation avec les pompiers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bob Lemay (comité de vigilance sur les gaz de schiste) demande que le conseil des maires adopte une résolution exigeant l'interdiction complète de l'hydrofracturation. Cette demande s'appuie sur des études et incidents survenus aux États-Unis (puits contaminés par les produits d'hydrofracturation, animaux trouvés morts, etc.). Il ajoute qu'en autorisant ce procédé, le gouvernement contrevient à sa propre *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* adoptée en juin 2009.

M. Maurice Richard rappelle que la MRC a officiellement demandé un moratoire sur la question mais que ce dernier n'a pas été adopté. Il ajoute qu'on devrait connaître en juin de quelle façon les recommandations du BAPE seront mises en action. Il ajoute que Ville de Bécancour poursuit les vérifications sur les puits existants de son territoire.

M. Lemay mentionne que l'environnement et l'acceptabilité sociale sont totalement laissés de côté dans les mesures transitoires.

Mme Louise Lemay mentionne que le problème n'est pas l'exploitation en soi mais la façon de le faire. Elle ajoute que des problèmes sont survenus aux États-Unis et ne veut pas qu'ils se reproduisent ici. Elle ajoute aussi qu'il est inutile de faire des laboratoires et tests sur les puits ici puisque toute l'information et résultats d'analyses et d'études sont déjà disponibles aux États-Unis. Elle ajoute que si un problème survient, il sera déjà trop tard.

M. Richard mentionne qu'il est primordial que l'exploitation soit faite de façon sécuritaire. Mais puisque le sous-sol ici est différent de celui aux États-Unis, les études existantes sont difficilement applicables et le Québec devra produire sa propre expertise en la matière.

Mme Ginette Deshaies demande si les municipalités seront informées avant que les tests ne débutent. M. Lemay mentionne qu'elles devraient être informées une fois les tests en opération. M. Christian Baril ajoute qu'il serait légitime de demander à être informé avant le début des travaux puisque la MRC a demandé un moratoire et que les travaux ont lieu sur son territoire.

**RÉSOLUTION # 2011-05-128
évaluation environnementale stratégique
gaz de shale**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour, dans son mémoire présenté au BAPE en novembre 2010, a recommandé « que le gouvernement doit appliquer le principe de précaution et instaurer un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de shale. »;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT le rapport d'enquête et d'audience publique relatif au *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec* (rapport 273 – février 2011);

CONSIDÉRANT que le BAPE recommande la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique;

CONSIDÉRANT que cette évaluation donnera tout de même lieu à des tests et études sur des sites existants;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie des sites existants sont sur le territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux sont en droit, en toute légitimité, d'être informés sur les opérations actuelles et à venir sur leur territoire;

CONSIDÉRANT l'inquiétude de la population locale sur les incidences environnementales reliées aux procédés d'exploitation des gaz de shale;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les élus de la MRC de Bécancour soient informés **à l'avance** de tous travaux effectués en regard de l'évaluation environnementale stratégique sur les puits existants sur son territoire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente soit transmise à :

- Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec;
- Madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région Centre-du-Québec;
- Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Madame Sylvie Roy, députée du comté de Lotbinière;
- Monsieur Jean-Martin Aussant, député du comté de Nicolet-Yamaska;
- municipalités de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

M. Bob Lemay mentionne, pour terminer, que plus de 50 des 274 municipalités touchées ont été rencontrées.

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2011-05-129
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h50).

ADOPTÉE

Maurice Richard
Préfet

Line Villeneuve, b.a.a.
Secrétaire-trésorière adjointe